

UBS (Irl) ETF plc
2nd Floor
5 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

21 Février 2023

Re : UBS (Irl) ETF Plc (la « Société »)
UBS (Irl) ETF Plc – MSCI ACWI Climate Paris Aligned UCITS ETF (le « Compartiment »)

Les termes en majuscules non définis dans le présent courrier auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société et dans le supplément du Compartiment daté du 1^{er} décembre 2022 (ensemble, le « Prospectus »).

Cher Actionnaire

Par la présente, nous vous informons que la réduction temporaire de la Commission forfaitaire facturée à certaines classes d'actions du Compartiment, tel que décrit dans l'Annexe ci-jointe, est prolongée.

La commission réduite telle que présentée en annexe est d'application depuis le 28 février 2022. La commission réduite devait être levée et ramenée au niveau de la « Commission actuelle » telle que présentée en annexe le 28 février 2023. Il a toutefois été décidé que la commission réduite restera d'application du 28 février 2023 au 31 juillet 2023.

Afin d'écartier tout doute, la Commission forfaitaire sera relevée au niveau de la « Commission actuelle », tel qu'affiché dans l'Annexe, à compter du 1^{er} août 2023, sauf indication contraire de la part du Conseil.

Le présent avis est donné à titre d'information uniquement. Aucune action n'est requise de votre part. Dès lors que la réduction ne s'applique que pour une période limitée, le supplément du Compartiment ne sera pas modifié.

Pour toute question concernant ce qui précède, veuillez écrire à l'adresse *ol-etf-pfm@ubs.com*.

Meilleures salutations

Administrateur

Au nom de

UBS (Irl) ETF plc

Administrateur

Au nom de

UBS (Irl) ETF plc

Annexe

Compartiment	Classes	Commission actuelle*	Commission réduite*
MSCI ACWI Climate Paris Aligned UCITS ETF	(USD) A-dis (USD) A-acc (USD) A-UKdis	0,22%	0,20%

* présentée sous la forme d'un pourcentage par an de la Valeur nette d'inventaire de la Classe